

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-03-28/09

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

Le vingt-huit mars deux-mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE LATOUR, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE

Membres absents ayant donné pouvoir : Aurélien BERRETTONI a donné pouvoir à Stéphane PITOUT, Véronique AVENAS donne pouvoir à Isabelle BRAILLON, Malo TRICCA donne pouvoir à Magali BACLE, Catherine CERRO donne pouvoir à Marie-France PILLOT, Brice DEVIF donne pouvoir à Frédéric LOGEZ

Membres absents excusés :

Secrétaire : Magali BACLE

Service instructeur : Culture

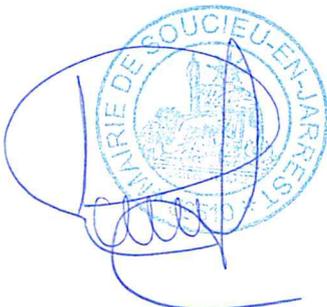
Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 22 mars 2023

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **30 MARS 2023**

- et publication du : **31 MARS 2023**

Arnaud SAVOIE,
Maire



OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur Magnet, 2^{ème} adjoint en charge de la culture, de la vie associative et de la communication, expose :

Par délibération n°2022-12-01/03, le Conseil municipal a modifié les tarifs d'accès à la bibliothèque Eclats de Lire.

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer la gratuité de l'abonnement annuel à la bibliothèque pour les bénévoles de la bibliothèque ayant signé la Charte de coopération du bibliothécaire volontaire à compter du 1^{er} avril 2023.

Madame Marie-France PILLOT ne prend pas part à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la gratuité de l'abonnement annuel à la bibliothèque au 1^{er} avril 2023 pour les bénévoles remplissant les conditions édictées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire

